



2017  
ANNÉE INTERNATIONALE  
DU TOURISME DURABLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT



## Déclaration de Chengdu sur « Le tourisme et les objectifs de développement durable »

Nous, les représentants des États membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), réunis à la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'OMT à Chengdu (Chine), du 13 au 16 septembre 2017,

*Rappelant* que la résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU), du 27 juillet 2012, approuve le document final de la Conférence de l'ONU sur le développement durable, *L'avenir que nous voulons*, qui souligne qu'« un tourisme bien conçu et bien organisé peut apporter une contribution non négligeable au développement durable dans ses trois dimensions, qu'il est étroitement lié à d'autres secteurs et qu'il peut créer des emplois décents et des débouchés commerciaux » ;

*Rappelant également* la résolution 69/233 des Nations Unies, du 19 décembre 2014, sur la « Promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement », soulignant qu'il faut optimiser les avantages économiques, sociaux, culturels et environnementaux découlant du tourisme durable, en particulier dans les pays en développement ;

*Rappelant* que la résolution 69/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 27 juillet 2015, approuve le document final de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement, *Programme d'action d'Addis Ababa*, qui souligne le besoin de « [...] mettre au point et utiliser des outils pour institutionnaliser le développement durable et surveiller l'incidence de celui-ci sur différentes activités économiques, y compris le tourisme durable » ;

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 25 septembre 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, qui adopte les 17 objectifs de développement durable (ODD) ;

*Ayant à l'esprit* la résolution 70/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 22 décembre 2015, proclamant *2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement* visant à attirer l'attention des décideurs et du public en général sur la contribution du tourisme durable au développement, et engageant le système des Nations Unies et tous les autres acteurs à appuyer le tourisme durable à tous les niveaux en tant que moyen efficace de contribuer au développement durable, tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes à travailler de concert pour faire du tourisme un catalyseur du changement positif face, notamment, à des défis mondiaux tels que l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et l'autonomisation économique ;

*Rappelant* la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique qui s'est tenue du 2 au 17 décembre 2016, reconnaissant que le tourisme, bien géré, peut être un agent de changement habilitant ;

*Ayant à l'esprit* le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), et en particulier le Programme du 10YFP sur le Tourisme durable, une plateforme collaborative permettant de réunir et de faire grandir des initiatives et des partenariats afin d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables dans le but essentiel de dissocier la croissance du tourisme d'une utilisation accrue des ressources naturelles ;

*Ayant à l'esprit* le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT, approuvé par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et soutenu par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001 ;

*Considérant* que le tourisme, l'un des secteurs socioéconomiques à plus forte croissance, représente actuellement environ 10% du PIB mondial, 1 emploi sur 10 et 7% du commerce international de biens et de services ;

*Reconnaissant* que le tourisme détient une part considérable du commerce des services (30% des échanges mondiaux de services), qu'il est lié à de nombreux autres secteurs économiques et qu'il peut engendrer des opportunités de développement au long de toute la chaîne de valeur du tourisme ;

*Reconnaissant* que le tourisme est cité dans trois des 17 ODD, les objectifs 8, 12 et 14, portant respectivement sur une croissance économique partagée et durable, une consommation et une production responsables, et l'exploitation durable des océans et des ressources marines, et que, compte tenu de sa nature transversale, il peut contribuer directement et indirectement aux 17 objectifs ;

*Affirmant* que le tourisme est un instrument vital pour accomplir les 17 ODD et d'autres objectifs grâce à sa capacité de stimuler une croissance économique partagée, créer des emplois, attirer des investissements, lutter contre la pauvreté, améliorer le niveau de vie des communautés locales, promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes, protéger le patrimoine culturel, préserver les écosystèmes terrestres et maritimes ainsi que la diversité biologique, soutenir le combat contre le changement climatique et, finalement, accompagner les sociétés dans leur nécessaire transition vers une plus grande pérennité ;

*Saluant* les efforts de l'initiative ST-EP (Tourisme durable – élimination de la pauvreté) de l'Organisation mondiale du tourisme pour contribuer à réduire les niveaux de pauvreté moyennant la création et la promotion de formes de tourisme durables ;

*Reconnaissant* que le tourisme est basé sur l'interaction humaine entre visiteurs et communautés d'accueil qui noue des liens aptes à promouvoir la compréhension interculturelle et la tolérance, le respect mutuel entre les peuples et, ce faisant, à contribuer à une culture de la paix dans un cadre sécurisé et protégé ;

*Affirmant* que le tourisme peut faciliter l'établissement de liens économiques, commerciaux et culturels entre pays et régions développés et en développement en renforçant la coopération à tous les niveaux et en nourrissant le respect mutuel, la tolérance et la compréhension entre les nations et les civilisations ;

*Conscients* de la nécessité de financer le tourisme de façon appropriée et de mobiliser de nouvelles ressources par le biais d'outils de coopération au développement comme l'Aide publique au développement (APD) ou l'Aide pour le commerce, ou en recourant à des mécanismes de financement novateurs ;

Déclarons ce qui suit :

1. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent concevoir les politiques touristiques de façon intégrée et globale pour profiter des retombées positives et de l'effet multiplicateur du tourisme sur les peuples, la planète et la prospérité, et tirer par conséquent le meilleur parti d'un secteur fondamental pour réaliser les ODD ;
2. Il est essentiel de mesurer systématiquement et en temps opportun les impacts économiques, environnementaux et sociaux du tourisme sur les destinations pour étayer des décisions basées sur des faits avérés et concevoir, grâce aux informations ainsi obtenues, des politiques judicieuses à tous les niveaux ;
3. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent évaluer la contribution et l'engagement du tourisme à l'égard des ODD, tant à l'échelon national qu'infranational, et veiller à ce que ce secteur soit représenté au sein des commissions interministérielles et/ou groupes de travail sur les ODD ;

4. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent favoriser la contribution du tourisme aux stratégies nationales concernant les ODD en créant des cadres et des mécanismes institutionnels facilitant la participation active au processus de toutes les parties prenantes, quel que soit leur niveau territorial, sans oublier le secteur privé et les communautés locales ;
5. La coopération entre tous les principaux acteurs – gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, organisations internationales, secteur privé et communautés – est essentielle pour atteindre les ODD avec l'aide du tourisme. Toutes les parties prenantes doivent donc travailler de façon coordonnée afin de mettre en avant la valeur des partenariats comme outils au service du développement durable et des ODD ;
6. Pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà, il faut, entre autres, identifier et adopter des méthodes de planification touristique permettant aux acteurs du tourisme d'utiliser les ressources de façon plus efficiente. Des approches telles que l'économie circulaire – qui promeuvent des modèles commerciaux fondés sur des ressources renouvelables, des cycles de vie des produits plus longs et plus diversifiés, une consommation partagée et des chaînes de valeur interconnectées – peuvent jouer un rôle important dans la conception et l'amélioration des systèmes de gestion des ressources, non seulement dans le secteur touristique mais aussi pour le développement durable des destinations ;
7. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent créer un environnement porteur pour les entreprises touristiques privées et les inciter à respecter le Code mondial d'éthique du tourisme et à mener des activités socialement responsables (RSE) allant dans le sens de l'ensemble des 17 ODD. Ils doivent aussi les épauler dans leur travail de sensibilisation et dans l'élaboration de documents d'orientation sur les liens entre tourisme et ODD ;
8. Les gouvernements et l'OMT doivent veiller à utiliser les indicateurs de développement durable retenus de façon à ce que toutes les retombées nationales et locales du tourisme soient dûment prises en compte conformément à l'initiative de mesure du tourisme durable de l'OMT, comme prévu dans l'Appel à l'action de Manille 2017 et dans le cadre du Réseau international d'observatoires du tourisme durable ;
9. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent veiller à introduire les modifications qui s'imposent au niveau des politiques ainsi que des pratiques et du comportement des entreprises pour maximiser la contribution du tourisme au développement durable et inclusif, dans le respect des législations et réglementations nationales ;
10. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent faire preuve d'innovation en matière de produits touristiques, de modèles d'entreprises et de méthodes de gestion, partager ouvertement les expériences les plus intéressantes et favoriser la transformation et la progression du secteur touristique pour que celui-ci contribue davantage au programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD ;
11. Les gouvernements et l'OMT doivent s'efforcer de mobiliser davantage de ressources pour le tourisme et les ODD moyennant, entre autres, la conception et la mise sur pied de mécanismes novateurs de financement. Il peut s'agir, notamment, de facilités attachées à des projets touristiques en rapport avec les ODD comme le Fonds de l'OMT pour le tourisme au service du développement, de la création d'incitations et de politiques capables d'influencer le comportement des entreprises touristiques et des investisseurs ou de renforcer des partenariats public-privé ;
12. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent travailler conjointement et exploiter la force des partenariats public-privé du

secteur touristique qui stimulent la compétitivité des marchés, créent de l'emploi et des possibilités de revenus – notamment pour les groupes défavorisés –, accélèrent le développement socioéconomique et favorisent l'adoption des ODD dans les destinations et au-delà ;

13. La communauté mondiale des donateurs doit reconnaître que le tourisme a de nombreuses retombées sur toutes les dimensions du développement durable, et partant sur les 17 ODD, et accorder un plus ample soutien au tourisme durable ;
14. Les gouvernements, les Nations Unies, les organisations internationales, les institutions financières ainsi que les organismes de bienfaisance et le secteur privé doivent octroyer davantage de moyens financiers aux infrastructures de tourisme ainsi qu'à la planification et à la formation dans ce secteur ;
15. Les gouvernements nationaux, de concert avec les autorités locales et d'autres importantes parties prenantes, doivent soutenir un développement touristique fondé sur une croissance verte et bleue solidaire et encourager l'investissement dans des infrastructures et des technologies pouvant améliorer l'efficacité des ressources, atténuer le changement climatique et dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la dégradation environnementale ;
16. Les gouvernements, les Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé et le milieu universitaire doivent soutenir les programmes, stratégies et expériences qui se valent du tourisme pour atteindre les ODD à l'échelon national et infranational ;
17. Le monde universitaire doit analyser de plus près les relations intrinsèques, mais complexes, entre le tourisme et les ODD et élaborer des lignes directrices et des recommandations sur de nouveaux programmes d'études qui permettraient aux jeunes de soutenir les capacités d'expansion du secteur à l'horizon 2030 et au-delà ;
18. Les gouvernements, les Nations Unies et les organisations internationales doivent œuvrer pour renforcer la coopération internationale, bilatérale et triangulaire dans le domaine du tourisme et consolider les capacités de croissance du secteur dans les pays en développement et moins développés ;
19. L'OMT doit continuer de travailler avec tous les acteurs concernés pour accroître la contribution du tourisme à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD dans leurs domaines d'action respectifs ;
20. Toutes les parties prenantes doivent reconnaître et promouvoir le tourisme en tant qu'instrument efficace au service du respect, de la tolérance et de la compréhension mutuelle entre les peuples, les nations et les cultures, et en tant qu'outil contribuant à forger une culture de la paix et du dialogue entre les civilisations ; et
21. Toutes les parties prenantes doivent mieux intégrer le tourisme et les ODD dans les politiques, initiatives, projets et études qui s'y rapportent pour que ce secteur participe encore davantage à la création d'un avenir meilleur pour les peuples et la planète.

La présente Déclaration est approuvée par les représentants du Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ayant assisté à la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'OMT.

Nous, les représentants des États membres de l'OMT, adressons nos sincères remerciements à notre hôte, le Gouvernement de la République populaire de Chine, pour sa chaleureuse hospitalité et son aimable soutien tout au long de la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'OMT, ainsi que pour sa précieuse contribution aux débats sur l'expansion du tourisme et du rôle de ce secteur dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

*Chengdu (Chine), le 13 septembre 2017*